

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE 2020

Au 1^{er} mars 2021, toutes les entreprises de 50 salariés et plus ont l'obligation de calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle permettant de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

Entreprises de 50 à 250 salariés	INDIC. 1 /40	INDIC. 2 /35	INDIC. 3 /15	INDIC. 4 /10	TOTAL /100
INTER LEGUMES	N/A	35	N/A	0	N/A
SATAR LYON	N/A	N/A	N/A	0	N/A
SATAR TRANSPORT SUD OUEST	N/A	N/A	N/A	0	N/A
PRIMEVER TOURS	N/A	N/A	N/A	0	N/A
SATAR	N/A	35	0	0	N/A
PRIMEVER ROUSILLON	N/A	35	0	0	N/A
PRIMEVER LOGISTIQUE MEDITERRANEE	N/A	35	N/A	0	N/A
TRANSPORTS MERLE	N/A	35	0	0	N/A
LASTERNAS	N/A	35	0	5	N/A
TRANSCOSATAL ATLANTIQUE	N/A	35	N/A	0	N/A

INDICATEUR 1 : Ecart de rémunération de base et variable + primes individuelles.

INDICATEUR 2 : Ecart de répartition des augmentations individuelles.

INDICATEUR 3 : % de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité.

INDICATEUR 4 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

N/A : Non calculable.

Entreprise de plus de 250 salariés	INDIC. 1 /40	INDIC. 2 /20	INDIC. 3 /15	INDIC. 4 /15	INDIC. 5 /10	TOTAL /100
GUIDEZ	N/A	N/A	N/A	N/A	0	N/A

INDICATEUR 1 : Ecart de rémunération de base et variable + primes individuelles.

INDICATEUR 2 : Ecart de répartition des augmentation individuelles.

INDICATEUR 3 : Ecart de répartition des promotions.

INDICATEUR 4 : % de salariées augmentées à leur retour d'un congé maternité.

INDICATEUR 5 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

N/A : Non calculable.